



Conditions de participation au concours gratuit **« Ladies Open Lausanne 2022 » organisé par la Loterie Romande**

Ce concours gratuit est ouvert à toutes les personnes dès **18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande. Une même personne ne peut y participer qu'une seule fois. En cas de non-respect de cette règle, cette personne sera automatiquement exclue du tirage au sort. Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

La participation à ce concours gratuit implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation.

Le concours gratuit se déroule du **12 au 17 juillet 2022** (ci-après : période promotionnelle), dans le village des sponsors sur le stand de la Loterie Romande.

Pour y participer, il suffit de répondre correctement à la question indiquée sur le coupon de participation remis par le promoteur de la Loterie Romande et d'inscrire à l'endroit prévu et en lettres majuscules ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète et adresse e-mail. Les coupons de participation dûment complétés doivent être glissés dans l'urne prévue à cet effet, disponible sur le stand de promotion.

Tableau des lots :

Ordre de tirage	Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1	Apple Watch, Series 7	1	419.-	419.-
Total			1		419.-

Le tirage au sort du gagnant aura lieu durant la semaine du **18 au 22 juillet 2022**, dans les locaux de la Loterie Romande.

Le gagnant sera contacté par e-mail (2 au maximum), à l'adresse qu'il aura inscrite sur le coupon de participation, dans les 30 jours suivant la date du tirage au sort et devra prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications mentionnées dans l'e-mail. Il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'e-mail éventuel de la Loterie Romande. Le gagnant qui n'aura pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard 2 mois après l'envoi du second e-mail sera déchu de son droit au gain.

Le lot n'est pas convertible en espèces et ne peut pas être échangé. Le lot en nature (Apple Watch, series 7) bénéficiera des conditions de garantie et de service après-vente usuelles du fournisseur, la Loterie Romande n'assumant qu'une obligation de délivrance du lot, qui sera entièrement exécutée dès que le titulaire en aura pris livraison.